



Pv a partir de la vignette sur le pare brise???

Par **zener**, le **23/03/2008** à **20:31**

Bonjour,rnIl y a quelques semaines, mon véhicule était garé sur un parking payant de l'aéroport de Nice, car j'étais en déplacement. A mon retour j'ai trouvé un PV pour défaut de contrôle Technique.Effectivement mon CT était en retard, mas le PV a été dressé à partir de la vignette sur le pare brise et non a partir de la carte grise.N'y a t il pas vice de forme car la vignette n'est pas obligatoire. La police a refusé ma réclamation et me demande si je désire aller au tribunal. Dois je accepter?ai je une chance de faire valoir ce vice de forme?nrnrnmerci de votre aide.....

Par **zener**, le **26/03/2008** à **18:39**

Personne ne peut m'aider?